A.L.R.S.

Association Le Restaurant Social Associu U Ristorante Suciale

Compte rendu de l'AG du 14 juin 2016 tenue au Foyer de Furiani

Associations Présentes: Le Foyer de Furiani (Joël Xueref et Danielle Drag); A Fratellanza (Gisèle Peyre, Jean-Claude Vignoli et Marie-Madeleine Dussol); La Croix Rouge Française (Angèle Liegault) La Maison du Sacré Cœur (Joséphine Fanuchi); Le Secours Catholique (Jeanine Murati, Hugues Alladio et Florence Bacou); Ava Basta (Alain Sorba).

Début: 18 h 15.

1 – Approbation du Compte Rendu de l'AG ordinaire.

Le compte rendu de l'AG ordinaire du 26 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 – Le projet associatif.

Définir le projet associatif est une étape importante qui permet de dégager une vision claire et partagée des objectifs à court, moyen et long terme de l'association, de planifier des actions, de les évaluer et de mesurer les écarts.

Sur proposition d'Alain Sorba, nous avons été accompagnés dans cette démarche par François Pernin qui utilise l'analyse systémique pour la résolution de situations complexes. Cette méthode interactive qui mobilise à la fois l'intelligence individuelle et collective a permis de dégager des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels et des actions qui nécessitent un minimum de rédaction.

A l'issue de cette présentation, le projet associatif a été approuvé à l'unanimité

3- Les demandes de subventions.

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès des services de l'Etat compétents en matière d'aide alimentaire, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Les collectivités locales ont été également destinataires de dossiers de demandes de subvention, soit la Collectivité territoriale de Corse, le Conseil Départemental de la Haute-Corse et la Mairie de Bastia par l'intermédiaire de son CCAS (centre communal d'action sociale). Hugues Alladio a écrit aux présidents de la CTC et du département et un rendez-vous doit être fixé dans le courant de l'été avec chacun d'eux pour leur présenter le projet.

De même, une rencontre avec le député de la circonscription et le maire de Bastia est prévue également. Un contact va être établi avec ces 2 personnalités.

Enfin, le bureau prévoit de solliciter des financeurs institutionnels privés telles que les banques ou les fondations.

4- Participation financière des associations partenaires.

L'association ne dispose pas de liquidités pour couvrir les menus frais de fonctionnement, il conviendrait comme cela avait été envisagé à la création de l'association que les partenaires du projet

attribuent une aide pour couvrir ces frais inhérents à la vie associative. Certains ont déjà versé cette participation, qu'ils en soient ici remerciés.

Par ailleurs, le président souhaiterait que les 4 associations, autres que le Secours catholique, qui ont une couverture nationale demandent des crédits spécifiques auprès de leur siège respectif, une aide au démarrage de 5 000 € par exemple, qui permettraient, ajoutés aux 40 000 € engagés par le Secours catholique, de financer à hauteur de 50 % les travaux relatifs au restaurant.

Enfin, à la demande du président, le Secours catholique a accepté de débloquer une partie de la subvention attribuée pour le payement de l'architecte en vue du dépôt de permis de construire.

5 - Modification du budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2017.

A la lecture du budget de fonctionnement présenté à la précédente AG, d'un montant de 297 000 €, le DDCSPP, rencontré par Angèle et Alain, leur a dit clairement qu'à ce niveau de charges le projet ne pourrait pas être soutenu par les services de l'Etat.

Tenant compte de ces observations, la trésorière a présenté un nouveau budget prévisionnel de fonctionnement pour 2017 à hauteur de 179 940 €. Ainsi, les charges de personnel qui correspondent à la plus forte dépense ont été revues. Les ressources constituées principalement de subventions pour l'année 2017 ont été baissées de 50 % pour l'Etat afin de tenir compte de la précieuse information délivrée par le DDSCPP.

Le nouveau budget prévisionnel pour 2017 a été validé à l'unanimité et sera envoyé à la DDCSPP le plus rapidement possible.

<u>6 – Le permis de construire.</u>

Alain a organisé une réunion de travail in situ avec l'architecte et les entreprises affiliées à ce dernier. Des devis ont été demandés à chacun des participants, il n'y a pas eu de retour pour l'instant. D'autres devis doivent être demandés. En effet, dans le cadre d'une bonne gestion, il en faut au moins trois pour chaque dépense.

Alain a demandé à Monsieur Rochefort, l'architecte, de déposer le permis de construire. Mais, ce dernier ne juge pas ce dépôt opportun pour l'instant. Toutefois, compte tenu des délias pour obtenir ce permis et de ce qu'il est valable 2 ans une fois obtenu, le bureau a convenu de procéder le plus rapidement possible au dépôt du permis de construire malgré l'avis de l'architecte.

Ainsi, un contact a été pris par Marie-Madeleine avec l'associée de Monsieur Rochefort qui, dans le cabinet, est chargée de déposer les permis de construire. Cette dernière s'est engagée à le faire dans le courant du mois de juin lors de son retour en Corse. Marie Madeleine s'engage à la recontacter.

7 – Points divers.

- Florence Bacou a contacté une structure sur Limoges proche de notre projet. Il s'agit d'une cuisine collective avec transformation qui existe depuis 22 ans et qui est porté par un collectif d'associations. Il fonctionne sept jours sur sept et sert 300 repas par jour. Les personnes sont adressées par les travailleurs sociaux du CCAS et du Conseil Départemental à hauteur de 70%. Ils font une préconisation sur le nombre de repas à assurer via une fiche sociale de prescription. Les associations partenaires adressent 30% du public accueilli. Une participation financière est demandée aux usagers. Un certain nombre de repas sont refacturés au CCAS. L'équipe est composée de 7 salariés dont un cuisinier. Ils réfléchissent à une évolution vers un self.

Le responsable de la structure se propose de venir nous parler de celle-ci, soit de son organisation, des difficultés rencontrées et des solutions trouvées.

Le principe de sa venue a été validé à l'unanimité et Florence Bacou se charge d'organiser celleci.

- La fraternité du partage à Ajaccio, qui gère également un restaurant social, a été contactée par Angèle. Le contact a été excellent. Afin de nous aider dans notre démarche, son rapport d'activité et son règlement intérieur ont été communiqués au bureau.
- Comme cela a été annoncé lors d'un message précédent, l'association a désormais une adresse électronique où il convient désormais d'adresser tous les courriers : <u>alrs@lapsote.net</u>.
- De même, l'association a désormais un compte courant auprès du Crédit Mutuel, agence de Bastia. Le président et la trésorière sont les 2 seuls membres du bureau accrédités pour gérer le compte.
- Dès lors que l'association connaît des difficultés pour recevoir son courrier à son adresse statuaire, à défaut de pouvoir disposer d'une boîte aux lettres, il a été décidé que tout courrier à objet financier, notamment celui en provenance de la banque, serait adressé chez Danièle.

De même, pour les autres courriers, il est envisagé, dans un 1^{er} temps, de mettre l'adresse d'un des membres du bureau et, dans un 2nd, temps, de demander le bénéfice d'une adresse postale auprès des services de la Poste.

Fin: 19 h 45

Le président,

La secrétaire,

Signé

Signé

Hugues ALLADIO

Angèle LIEGAULT